



Avis de Soutenance

Marine BOUTONNET

Droit - EDSJP Toulouse

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

Le consensualisme dans la rupture du contrat de travail à durée indéterminée

dirigés par Monsieur Albert ARSEGUEL

Soutenue le **lundi 12 décembre 2016** à 15H
Lieu : 21 allée de Brienne, 31042 Toulouse
salle MI 107

Composition du jury proposé

M. Albert ARSEGUEL	Université Toulouse I Capitole	Directeur de thèse
Mme Monique LUBY	Université de Pau et des pays de l'Adour	Rapporteur
M. François PETIT	Université de Bordeaux	Rapporteur
Mme Brigitte REYNES	Université Toulouse I Capitole	Examinateur

Mots-clés : Consensualisme, rupture, CDI

Résumé :

Le droit de la rupture doit réaliser un périlleux équilibre entre la sauvegarde de l'emploi du salarié et le besoin de flexibilité des entreprises lié à la préservation de leur compétitivité. Dans cette quête, les lois françaises constituent une protection juridique exemplaire s'agissant des salariés ayant déjà un emploi mais un frein pour les travailleurs désireux d'intégrer le marché de l'emploi. Pour sortir de l'impasse, il est nécessaire d'insérer une dose de droit commun dans une équation jugée trop rigide. S'inscrivant dans la tendance européenne de flexisécurité, l'introduction d'une voie négociée individuelle est une solution contrastée en raison des faibles résultats des politiques de sécurisation des parcours professionnels dans une période où le taux de chômage atteint des records. Dès lors le législateur a mis en place de nouveaux dispositifs collectifs négociés afin de prévenir la rupture du contrat de travail mais au prix de concessions salariales ainsi que d'un bouleversement des principes juridiques inédit dans cette matière.